

Traduction de l'allocution M. Nyffeler

Chère assemblée,
Chers Collègues,

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de la célébration de notre jubilé dans le cadre de la grande salle d'audience du Tribunal Fédéral Suisse. Je laisserai ensuite la parole à Monsieur Schubarth, Président du Tribunal Fédéral et son allocution sera suivie d'une visite guidée du tribunal fédéral.

En août 1990 l'Union Européenne des Magistrats statuant en Matière Commerciale (U.E.M.C.) créée à Strasbourg le 9 juin 1989 a adressé aux membres des tribunaux de commerce suisses une invitation pour l'assemblée constitutive de Berne.

Je cite des extraits de ce courrier :

« Le développement de l'Europe dans son ensemble aura des répercussions de plus en plus fortes sur la législation et par conséquent sur l'activité des juges consulaires des différents états européens.

Dans ce processus d'harmonisation l'Union Européenne des Magistrats statuant en Matière Commerciale souhaite jouer un rôle de médiation entre les différents systèmes juridiques et promouvoir dans toute l'Europe la mission des juges non professionnels dans la jurisprudence commerciale.

La France, la Belgique, le Luxembourg, la République Fédérale Allemande et l'Autriche ont leurs propres associations qui sont membres de l'Union. Nous incitons vivement la Suisse à créer, elle aussi, une Union fédérale des juges consulaires qui deviendra ensuite membre de l'Union Européenne des Magistrats statuant en Matière Commerciale. » (fin de citation).

C'est le 10 septembre 1990, dans la Salle Plénière du Tribunal de Grande Instance du canton de Berne, que l'Union des juges consulaires suisses a vu le jour.

Le Dr. Paul Wetterich de Fribourg en Brisgau, Vice-Président de l'U.E.M.C. et M. Pierre GOETZ, Secrétaire Général de l'U.E.M.C. en étaient les parrains et il leur revint l'honneur de prononcer les discours d'inauguration. J'ai été nommé Premier Président de l'Union Suisse. (Je dois peut-être cette nomination à mon arrivée tardive à l'assemblée constitutive de Berne en compagnie de mon collègue, le Dr. Urs Peter Frey. A Aarau nous nous étions tous deux trompés de train et sommes partis à destination de Bâle au lieu de Berne).

J'ai très vite compris qu'il me fallait avant tout rallier à notre cause les Présidents des tribunaux de commerce. J'ai pris l'initiative d'organiser une rencontre qui s'est déroulée chez le Professeur Dr. Oscar Vogel au tribunal de commerce de Zurich. A titre individuel les présidents se sont montrés réservés, voire hostiles. En outre, le Dr. Cavelti de St. Gall était sur le point de partir en retraite.

Le comité de direction a néanmoins poursuivi ses travaux. Il devait se composer des 4 présidents des tribunaux de commerce et l'association devait organiser chaque

année deux séminaires. On ne pouvait pas du jour au lendemain atteindre ces deux objectifs.

Afin d'illustrer l'activité de notre association je vous communique les différents thèmes traités dans nos séminaires au cours des 10 premières années.

- Vue d'ensemble de la juridiction consulaire en Suisse (3.5.1991, Franz Nyffeler)
- L'évolution de la notion de responsabilité dans la vente de logiciels et le problème de la garantie dans les contrats informatiques (15.5.1992, Prof. Joachim Griesse et Dr. Ursula Widmer)
- La responsabilité du conseil d'administration (29.10.1992, Berne, Prof. P. Nobel, Klaus Hütte)
- Principes du droit de la preuve – Questions concernant la notion de preuve en droit commercial (12.5.1993, Zurich, Prof. Dr. O. Vogel, Prof. Dr. H. Giger)
- Le risque de confusion dans le domaine des marques d'images et de formes (18.5.1994, Zurich, Dr. Lucas David)
- Contrats de développement (2.11.1994, Aarau, Présidents des tribunaux de commerce)
- L'importance du droit européen pour les tribunaux de commerce helvétiques (17.5.1995, St. Gallen, Prof. Dr. Carl Baudenbacher)
- La résolution des conflits en droit des affaires (6.9.1995, Zurich, en collaboration avec Ingres)
- Qu'est-ce qu'un comportement déloyal au sens de la nouvelle loi sur la concurrence (29.5.1996, Berne, Dr.M. Streuli-Yousef) – Les infractions commises par la presse (Prof. Dr. B. von Büren)
- Méthodes de travail et coopération entre juristes et juges consulaires (24.10.1996, Aarau, Présidents des tribunaux de commerce)
- Workshop sur le thème « Internet et les noms de domaine » (6.6.1997, Zurich, Dr. U. Widmer etc.)
- L'arbitrage dans la procédure devant les tribunaux de commerce helvétiques (23.10.1997, St. Gallen, Présidents des tribunaux de commerce)
- Les devoirs du conseil d'administration en cas de redressement judiciaire (26.3.1998, Zurich, PD Dr. Lukas Handschin)
- Savoir de l'expert et savoir du juge (22.10.1998, Aarau, Prof. Dr. O. Vogel)
- Questions choisies relevant du domaine du droit de la preuve (25.3.1999, Berne, Dr. Germann et Dr. Jürgen Brönnimann)
- La voie vers un jugement équitable (28.10.1999, St. Gallen, Présidents des tribunaux de commerce)
- A propos de la compétence universelle du juge (23.3.2000, Lausanne, M. Schubarth, Président du tribunal fédéral).

Tous ces thèmes nous ont permis de faire un très vaste tour d'horizon centré toutefois sur le domaine du droit de la procédure et le domaine des métiers. Trouver des thèmes pour nos séminaires ne pose aucun problème, vu l'abondance de questions nouvelles. Leur préparation est en revanche plus difficile. L'organisation de ces séminaires permet de dédommager les juges non professionnels pour leur disponibilité et ils y participent volontiers. Ils méritent cependant nos remerciements. Je me permets – sans vouloir être exhaustif – de citer les noms de quelques collègues qui ont largement contribué à l'activité de notre association. Je nommerai tout d'abord mon ami le Dr. Thomas Ritscher que je salue cordialement. Je le

remercie d'avoir été dès la première heure et jusqu'à ce jour l'élément moteur de notre comité de direction. Je remercie tout particulièrement Messieurs les Présidents des tribunaux de commerce qui ont presque tous les ans participé de façon intense à l'organisation d'un séminaire et tout particulièrement notre cher collègue, le Professeur Dr. Oscar VOGEL, spécialiste reconnu en droit civil des procès. Nous remercions également nos deux membres d'honneur, le Dr. Hans BÄCHLER et le Dr. Pietro RINIKER, Madame Alexandra Frei, actuaire et notre commissaire aux comptes, M. Hans SCHMID. Je tiens à remercier aussi tous ceux que je n'ai pu citer ainsi que les nombreux juges non professionnels pour leur travail et l'intérêt qu'ils manifestent à notre association. Un jubilé ne se conçoit pas sans racines et sans regard vers l'avenir.

Si j'examine le fonctionnement de notre association, entre autres le nombre très important de participation à notre rencontre, je ne peux que m'estimer entièrement satisfait. Je suis également satisfait de l'acceptation il y a une dizaine de jours du projet de réforme judiciaire. L'unification des règles de procédure civile ne manquera pas d'enrichir les échanges d'expériences entre les tribunaux de commerce, notamment dans le domaine qui est le domaine de choix de notre association, à savoir le droit de la procédure et dans une certaine mesure le droit des métiers. Le jour viendra où l'apport jurisprudentiel très riche des tribunaux de commerce helvétiques au règlement de procédure civile se trouvera réuni dans un seul organe de publication. Je me souviens très bien des débuts de notre activité il y a dix ans à peine. A l'époque les réserves émises à l'encontre des échanges d'expériences entre les tribunaux de commerce avaient pour motif l'absence d'unification du règlement de procédure civile ainsi que l'opposition de la Suisse romande à tout projet de ce type. Beaucoup de choses ont changé en très peu de temps. L'évolution vers l'unification des droits en Europe semble plus lente. Nous aurons sous peu un référendum sur les contrats bilatéraux et appliquons d'ores et déjà des lois dont l'harmonisation avec le droit européen a été effectuée.

Il serait souhaitable d'instaurer une collaboration plus étroite entre les associations nationales sous le patronage de l'U.E.M.C. Sous l'impulsion de la France, avant tout de l'Alsace-Moselle, de la Belgique, de l'Autriche, parfois en collaboration avec le Conseil de l'Europe auprès duquel l'UEMC a le statut d'observateur, celle-ci organise régulièrement des manifestations avec des conférenciers de haut niveau qui attirent un nombre très important de participants. Jusqu'à présent ces congrès répondaient davantage aux demandes d'un tourisme de congrès qu'aux demandes de formation continue. Il faut toutefois préciser qu'un tel type de formation continue pour un public international est très difficile à organiser, étant donné que les juridictions de l'Union Européenne ont toujours un caractère national très marqué en dépit des efforts d'harmonisation. Je suis néanmoins convaincu que le patronage de l'U.E.M.C. devrait parvenir à organiser à intervalles souples des séminaires destinés aux participants de tous les Etats membres de l'U.E.M.C. Il serait regrettable que l'U.E.M.C. ne parvienne pas à prendre en charge cette mission car les tribunaux de commerce ont de part et d'autre des frontières des intérêts communs à préserver. Du fait de la collaboration des juges non professionnels ils sont à même, dans le cadre de la mondialisation, d'affronter la concurrence croissante des tribunaux d'arbitrage et d'éviter ainsi qu'une partie encore plus importante de la jurisprudence se déroule en vase clos et demeure improductive pour la doctrine et pour la justice elle-même. On assiste d'autre part à des tentatives de mise en cause, voire de suppression de la

juridiction consulaire. Ceci est vrai pour l'Autriche, partiellement pour l'Allemagne et même pour la Suisse compte tenu du projet de loi relatif au tribunal fédéral. Un organisme de tutelle actif devrait, au-delà des différences nationales, mettre l'accent sur ce qui est commun à tous, notamment la nécessité de la collaboration de juges non professionnels devant les juridictions commerciales pour une résolution optimale des litiges commerciaux ainsi que la solidarité face aux contestations.

Mon propos, Mesdames et Messieurs, ne se veut pas exhaustif. Chacun d'entre vous est à sa manière concerné par notre association et par tout ce qui touche à la justice. Et en ce jour de fête chacun doit pouvoir s'adonner librement à ses propres réflexions. Dans cette intention je me permets de vous offrir quelques morceaux choisis interprétés par Angelo Lombardo, guitariste de renom. C'est en musique que je souhaite vous faire quitter la première décennie de notre association. Ensuite le Président du Tribunal Fédéral, Professeur Dr. Martin Schubarth que je n'ai plus besoin de vous présenter, inaugurer la deuxième décennie par son exposé sur le problème de la compétence universelle du juge.

Son exposé que nous attendons avec impatience fera directement suite à l'intermède musical qui s'achèvera par un œuvre de musique espagnole.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.